



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 14 juillet 2026 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Monsieur Daniel Prince, agit comme directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Madame Marie-Eve Boutin agit à titre de mairesse et présidente d'assemblée.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Eve Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, PRÉSENCE DES MEMBRES ET PRÉSENTATION DE MADAME STÉPHANIE RICHER, NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE (ENTRÉE EN FONCTION LE 10 AOÛT 2026)

Étaient présents les membres du conseil suivants:

Madame Francine Gingras, conseillère district 2
Madame Mylène Therrien, conseillère district 3
Monsieur Marc-André Parent, conseiller district 4
Madame Karine Paiement, conseillère district 5
Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère district 6
Étaient absents les membres du conseil suivants :
Madame Audrey Morris, conseillère district 1

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres du conseil et présenté ci-dessous.

Les points 6.7 et 11.1 sont reportés. Les points 5.2 et l'ordre de changement numéro 31 du point 6.3 sont ajoutés.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 Fête du voisinage – rue des Meuniers – 23 août 2026 (Fermeture de rues)
- 3.2 Participation financière – Gala des agricultrices 250\$

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026
- 4.2 Adoption du Second projet du règlement 1213-2026 modifiant le règlement de zonage – Unités modulaires à des fins d'exercice d'un usage agricole
- 4.3 Adoption du règlement 4206-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats – Définir : Unité modulaires

2026-07-192



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

- 4.4 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 369-2026-5 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme municipal
- 4.5 Adoption du projet de règlement 369-2026-5 modifiant le règlement 369-2018 sur le plan d'urbanisme
- 4.6 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 1214-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018
- 4.7 Adoption du projet de règlement 1214-2026 modifiant le règlement de zonage
- 4.8 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2203-2026 modifiant le règlement de lotissement numéro 2200-2018
- 4.9 Adoption du projet de règlement 2203-2026 modifiant le règlement de lotissement
- 4.10 Avis de motion – Adoption du règlement 4207-2026 modifiant le règlement 4200-2018 sur les permis et certificats
- 4.11 Adoption du projet de règlement 4207-2026 modifiant le règlement 4200-2018 sur les permis et certificats
- 4.12 Avis de motion – Adoption du projet de règlement 238-1-2026 modifiant le règlement 238-2021 sur la circulation
- 4.13 Adoption du projet de règlement 238-1-2026 sur la circulation
- 4.14 Suspension du sens unique de la rue Renaud (entre la rue du Moulin et la place de l'église)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.1 Adoption du règlement ADM 109-2026 relatif à la gestion contractuelle
- 5.2 Nomination de madame Évelyne Dumas à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement (Date entrée en fonction : 18 août 2026) **(AJOUTÉ)**

6. FINANCES ET TRÉSORIE

- 6.1 Comptes à payer du mois de juin 2026
- 6.2 Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels en architecture et ingénierie pour le chantier du complexe municipal (mai et juin 2026)
- 6.3 Autorisation de signer les ordres de changements et déboursier les sommes associées pour le chantier du complexe municipal
 - No 17 - Électricité vs mécanique
 - No 25 - Étriers
 - No 31 – Décalage du chantier – Taux CCQ **(AJOUTÉ)**
- 6.4 Demande de paiement 14 : Construction Richelieu pour le complexe municipal (juin 2026)
- 6.5 Autorisation de financement à long terme
 - 1^{er} financement de 2 500 000 \$ / 30 ans – Complexe municipal
 - Financement de 2 000 000 \$ / 20 ans – Réfection – rang St-André et rue du Moulin
 - Financement de 300 000 \$ / 15 ans – Mise aux normes installations septiques
- 6.6 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels, réfection rang St-André et rue du Moulin, Groupe Génipur– 1 832,50\$ (taxes exclues)
- 6.7 Dépôt - Rapport de la mairesse sur la situation financière 2025 et du rapport du vérificateur externe. **(REPORTÉ)**

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Rapport de gestion (juin 2026)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Acceptation - Offre de services au montant de 35 770\$, taxes exclues) – LMT Experts inc, Contrôle de matériaux – Réfection – tronçon rang St-André et rue du Moulin

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1 Demande de dérogation mineure 2026-7002 (401, chemin du Ruisseau)
- 9.2 Dépôt – Procès-verbal – CCU – séance du 30 juin 2026

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Rapport de gestion (juin 2026) (REPORTÉ)

12. BIBLIOTHÈQUE

13. COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Retour événement commémoratif : Les Pierres de nos Racines
- 13.2 Retour inondations (20 juin 2026)

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS

- 14.1 Mardi s’a notes (11 août 2026)
- 14.2 Portes ouvertes de la Caserne 33 (15 août 2026)
- 14.3 Soirée Country (28 août 2026)
- 14.4 Actualité de la bibliothèque

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PROCHAINE RENCONTRE (18 AOÛT 2026)

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

~~~~~

3. CORRESPONDANCES

- 3.1. Fête du voisinage – rue des Meuniers – 23 août 2026 (Fermeture de rues)
- 3.2. Participation financière – Gala des agricultrices 250\$

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le mardi 16 juin 2026, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT de dispenser monsieur le directeur général et greffier-trésorier par intérim d’en faire la lecture et d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026 tel que présenté et rédigé.

2026-07-193



N° de résolution  
ou annotation

2026-07-194

ADOPTÉE

4.2. Adoption du second de règlement 1213-2026 modifiant le règlement de zonage – Unités modulaires à des fins d'un usage agricole

Considérant le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Considérant que le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer au règlement de zonage des normes encadrant l'utilisation d'unités modulaires utilisées à des fins agricoles;

Considérant qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 16 juin 2026;

Considérant que le Conseil a tenu une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Parent et résolu UNANIMEMENT d'adopter le second projet de règlement numéro 1213-2026 intitulé « Règlement numéro 1213-2026 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Unités modulaires en zones agricoles)».

ADOPTÉE

2026-07-195

4.3. Adoption du règlement 4206-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats – Définir - Unité modulaire

Considérant que le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats visant notamment à fixer les modalités d'émission des permis et certificats requis dans le cadre de l'administration des règlements d'urbanisme;

Considérant que le règlement numéro 4200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 4200-2018 afin d'ajouter à la terminologie l'expression « Unité modulaire »;

Considérant qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 16 juin,



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

Il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT d'adopter le règlement 4206-2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-07-196

4.4. Avis de motion – règlement 369-2026-5  
modifiant le règlement 369-2018 sur le plan  
d'urbanisme municipal

Avis de motion est donné par madame Marie-Eve Boutin, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 369-2026-5 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme municipal.

L'objet de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-20-2025 visant à changer la définition de la fonction d'hébergement commercial et rectifier la délimitation des aires d'affectation « Extraction » et « Agricole dynamique ».

ADOPTÉE

2026-07-197

4.5. Adoption du Projet de règlement 369-2026-5  
modifiant le règlement 369-2018 sur le plan  
d'urbanisme

Considérant que le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire via le règlement numéro 369-2018 entré en vigueur le 29 août 2018;

Considérant que le règlement numéro 369-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance obligatoire au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-20-2025;

Considérant que le Conseil tiendra une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 14 juillet 2026;

Il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT d'adopter le projet de règlement numéro 369-2026-5 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme (Concordance au règlement numéro URB-205-20-2025 de la MRC) ».

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

N° de résolution  
ou annotation

2026-07-198

4.6. Avis de motion – Adoption du règlement 1214-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018

Avis de motion est donné par madame Marie-Eve Boutin, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 1214-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018.

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance aux règlements numéros URB-205-17-2024-1 et URB-205-20-2025 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville relativement aux usages secondaires agricoles et à la délimitation des zones EX-01 et A-01.

ADOPTÉE

2026-07-199

4.7. Adoption du projet de règlement 1214-2026 modifiant le règlement 1200-218 sur le zonage

Considérant le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Considérant que le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance obligatoire aux règlements URB-205-17-2024-1, URB-205-20-2025 et URB-205-21-2025 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant qu'il y a également lieu de profiter de cette modification afin de régler des problèmes d'application et d'incohérence en raison de la présence des normes de lotissement dans les grilles des spécifications ;

Considérant qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 14 juillet 2026;

Considérant que le Conseil tiendra une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT d'adopter le projet de règlement numéro 1214-2026 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (concordance aux URB-205-17-2024-1, URB-205-20-2025 et URB-205-21-2025) ».

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2026-07-200

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

4.8. Avis de motion – règlement 2203-2026 modifiant  
le règlement de lotissement numéro 2200-2018

Avis de motion est donné par madame Marie-Eve Boutin, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2203-2026 modifiant le règlement de lotissement numéro 2200-2018.

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance au règlement numéro URB-205-21-2025 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville en ce qui a trait notamment à :

- Réviser les normes de lotissement des lots et rues en fonction de la desserte des réseaux d'aqueduc et d'égout et de la présence d'un corridor riverain;
- Intégrer les normes de lotissement en provenance des grilles des spécifications du règlement de zonage.

ADOPTÉE

2026-07-201

4.9. Adoption du projet de règlement 2203-2026  
modifiant le règlement le règlement 2200-2018  
sur le lotissement

Considérant le règlement de lotissement numéro 2200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à contrôler le découpage des lots, de restreindre le lotissement dans certains secteurs et de régir les voies de circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Considérant que le règlement de lotissement peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement afin d'assurer la concordance obligatoire au schéma d'aménagement révisé de la MRC suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-21-2025;

Considérant qu'il y a également lieu de profiter de cette modification afin de régler des problèmes d'application et d'incohérence en intégrant au règlement de lotissement les normes cadastrales en provenance des grilles des spécifications du règlement de zonage;

Considérant qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 14 juillet 2026;

Considérant que le Conseil tiendra une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur Marc-André Parent et résolu UNANIMEMENT d'adopter le projet de règlement numéro 2203-2026 intitulé « Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 2200-2018 (concordance au URB-205-21-2025) ».

ADOPTÉE

2026-07-202

4.10. Avis de motion – Adoption du règlement 4207-2026 modifiant le règlement 4200-2028 sur les permis et certificats

Avis de motion est donné par madame Marie-Eve Boutin, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 4207-2026 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 4200-2018.

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance obligatoire aux règlements URB-205-17-2024-01, URB-205-18-2025, URB-205-20-2025 et URB-205-21-2025 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville et relatifs à la terminologie de certains termes.

ADOPTÉE

2026-07-203

4.11. Adoption du projet de règlement 4207-2026 modifiant le règlement 4200-2018 sur les permis et certificats

Considérant que le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats visant notamment à fixer les modalités d'émission des permis et certificats requis dans le cadre de l'administration des règlements d'urbanisme;

Considérant que le règlement numéro 4200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 4200-2018 afin d'assurer la concordance obligatoire aux règlements URB-205-17-2024-01, URB-205-18-2025, URB-205-20-2025 et URB-205-21-2025 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 14 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karine Paiement et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement numéro 4207-2026.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

**14 JUILLET 2026**

N° de résolution  
ou annotation

**2026-07-204**

**4.12. Avis de motion – Modification du règlement 238-2021.**

Je, madame Marie-Eve Boutin donne avis de motion qu'a une assemblée ultérieure, il sera déposé pour adoption, avec dispense de lecture, un règlement modifiant le règlement 238-2021 concernant la circulation routière, la vitesse, le stationnement et la sécurité.

ADOPTÉE

**2026-07-205**

**4.13. Adoption du projet de règlement 238-1-2026 relatif à la circulation**

Projet de règlement numéro 238-1-2026 concernant la circulation routière, la vitesse, le stationnement et la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement numéro 238-2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du Conseil du 14 juillet 2026;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT, d'adopter le projet de règlement 238-1-2026.

ADOPTÉE

**2026-07-206**

**4.14. Suspension du sens unique sur la rue Renaud (entre la rue du Moulin et la place de l'église**

ATTENDU que des travaux d'infrastructures seront réalisés sur la rue du Moulin;

Il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMENT :

QUE ce conseil suspend le sens unique sur la rue Renaud, entre la rue du Moulin et la place de l'église pendant la durée des travaux sur la rue du Moulin.

ADOPTÉE

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2026-07-207**

**5.1. Adoption du règlement ADM 109-2026 relatif à la gestion contractuelle**

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMENT :

QUE le règlement ADM 109-2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2026-07-208

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 14 JUILLET 2026

### 5.2. Nomination de madame Évelyne Dumas à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement (Entrée en fonction le 18 août 2026) (AJOUTÉ)

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues lors de l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de ressources humaines suivant la procédure d'embauche;

CONSÉQUEMENT il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMENT par les membres du conseil présent :

D'ENTÉRINER l'embauche de l'employée madame Évelyne Dumas au poste permanent, temps plein d'inspectrice en urbanisme et environnement;

QUE la date d'entrée en poste soit le 18 août 2026;

QUE l'employée intègre son poste à l'échelon 3 de l'échelle salariale actuellement en vigueur pour l'année courante;

QUE l'employée bénéficie des avantages prévus par la municipalité, soit la couverture d'assurance collective et le régime de retraite à prestation déterminée au terme de sa période, soit le 18 novembre 2026.

✂ ADOPTÉE ✂

## 6. FINANCES ET TRÉSORERIE

### 6.1. Comptes à payer du mois de juin 2026

Il est proposé par monsieur Marc-André Parent et résolu UNANIMEMENT d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2026, au montant total de 431 999,43\$ réparti comme suit :

291 297,40\$ en dépenses de fonctionnement;

108 535,29\$ en masse salariale tout département confondu;

32 166,74\$ en dépenses d'investissement (complexe municipal);

Tels que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

✂ ADOPTÉE ✂



N° de résolution  
ou annotation

2026-07-210

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 14 JUILLET 2026

### 6.2. Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels en architecture et ingénierie pour le chantier du complexe municipal (mai et juin 2026)

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la construction d'un complexe municipal;

ATTENDU QUE la firme Julie Dagenais et associés a été mandatée pour la prestation de services professionnels en architecture dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE des honoraires professionnels sont dus conformément aux termes du contrat intervenu entre les parties;

ATTENDU QUE les factures soumises ont été vérifiées et jugées conformes;

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMENT,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires professionnels à la firme Julie Dagenais et associés au montant de 46 200 \$ (taxes exclues) pour les services rendus en architecture relativement à la construction du complexe municipal, conformément aux factures présentées;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet de construction du complexe municipal;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2026-07-211

### 6.3. Autorisation de signer les ordres de changements et déboursier les sommes associées pour le chantier du complexe municipal

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la construction du complexe municipal;

ATTENDU QUE des ajustements aux travaux sont requis en cours de réalisation;

ATTENDU QUE les directives de changement no 17 et 25 ont été soumises afin de modifier la portée des travaux initialement prévus, comme suit;

- Numéro 17 Travaux électrique vs mécanique : 12 377,44 (taxes exclues)
- Numéro 25 Étriers – 3 999,98\$ (taxes exclues)
- Numéro 31 Décalage du chantier – taux CCQ 93 472,94 (**AJOUTÉ**)



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

ATTENDU QUE lesdites directives ont été recommandées par les professionnels au dossier et jugée justifiée;

Il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT,

QUE le conseil municipal approuve les directives de changement no 17,25 et 31 dans le cadre du projet de construction du complexe municipal, pour un montant de crédit de 109 850.36\$ (taxes exclues), plus taxes applicables, le cas échéant;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-07-212

6.4. Demande de paiement 14 : Construction Richelieu pour le complexe municipal

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la construction du complexe municipal;

ATTENDU QUE la compagnie Construction Richelieu est l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE le décompte progressif no 14 couvrant les travaux exécutés du 1er au 30 juin 2026, a été soumis;

ATTENDU QUE ledit décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par les professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif no 14 à la compagnie Construction Richelieu, au montant de 775 080,71\$ (taxes exclues), pour les travaux exécutés du 1er au 30 juin 2026 dans le cadre du projet de construction du complexe municipal;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation  
**2026-07-213**

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 14 JUILLET 2026

### 6.5. Autorisation de financement à long terme ( Complexe municipal | Réfection rang St-André et rue du Moulin)

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et  
résolu UNANIMENT d'autoriser le financement des  
projets suivants, comme suit ;

- **1<sup>er</sup> financement de 2 500 000 \$ (30 ans –  
Complexe municipal)**

Complexe municipal : 1<sup>er</sup> financement de  
2 500 000\$ auprès du ministère des  
Finances pour un déboursé en décembre  
2026, remboursable sur une période 30 ans.  
/ 2<sup>ième</sup> financement : Une somme  
approximative de 2 500 000\$ pour un  
déboursé en mars 2027, remboursable sur  
une période de 30 ans.. Règlement  
d'emprunt : RE-305

- **Financement de 2 000 000 \$ (20 ans  
Réfection rang St-André et rue du  
Moulin)**

Réfection d'un tronçon de Rang St-André et  
de la rue du Moulin Règlement d'emprunt  
RE-306

- **Financement de 300 000 \$ / 15 ans – Mise  
aux normes des installations septiques**

Financement de 300 000\$ pour le  
financement des travaux de mises aux  
normes d'installation septiques de 12  
installations septiques

✎ ADOPTÉE ✎

**2026-07-214**

### 6.6. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels, réfection rang St-André et rue du Moulin, Groupe Génipur

Il est proposé par madame Francine Gingras et  
résolu UNANIMEMENT,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au  
groupe Génipur au montant de 1 832,50\$ (taxes  
exclues) pour les la réfection du rang St-André et la  
rue du Moulin;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées  
à même les crédits budgétaires prévus au projet de  
construction du complexe municipal;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste  
budgétaire approprié, selon un certificat de crédits  
disponibles du greffier-trésorier.

✎ ADOPTÉE ✎



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

**14 JUILLET 2026**

N° de résolution  
ou annotation

**2026-07-215**

**6.7. Dépôt - Rapport de la mairesse sur la situation financière 2025 et du rapport du vérificateur externe. (REPORTÉ)**

**6.8. Offre de services – Nordikeau – Assistance – Attestation d’assainissement des eaux usées – Secteur Landry**

Il est proposé par monsieur Marc-André Parent et résolu unanimement d’accepter l’offre de services professionnels de la compagnie Nordikeau pour un montant forfaitaire de 7 800\$ pour confectionner les documents requis du ministère de l’Environnement et des changements climatiques pour une attestation de conformité du traitement des eaux usées du secteur Landry.

✍ ADOPTÉE ✍

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2026-07-216**

**7.1. Dépôt du Rapport de gestion juin 2026 (Service de sécurité incendie)**

Le conseil prend acte du dépôt du document suivant : Rapport de gestion juin 2026 (Service incendies).

✍ ADOPTÉE ✍

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**2026-07-217**

**8.1. Acceptation - Offre de services au montant de 35 770\$, taxes exclues) – LMT Experts inc, Contrôle de matériaux – Réfection – tronçon rang St-André et rue du Moulin**

CONSIDÉRANT la demande de soumission auprès de deux firmes de laboratoires pour le contrôle des matériaux

Il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMENT,

QUE le conseil municipal accepte l’offre de services de la firme LMT Experts inc, au montant de 35 770\$ (taxes exclues), seul soumissionnaire et que le prix soumis est conforme à l’estimation budgétaire.

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet.

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

✍ ADOPTÉE ✍



N° de résolution  
ou annotation

2026-07-218

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

# 14 JUILLET 2026

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 9.1. Demande de dérogation mineure 2026-7002 (401, chemin du Ruisseau)

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure de la propriété du 401, chemin du Ruisseau (lot 2 710 815 du cadastre du Québec) vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une marge d'implantation avant de 8 mètres alors que la marge d'implantation maximale prévue par la grille des spécifications de la zone A-02 prévoit 9 mètres (Annexe 2, grille de spécification de la zone A-02 du règlement de zonage numéro 1200-2018);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les critères établis dans le règlement des dérogations mineures numéro 7200-2018;

CONSIDÉRANT l'application de la marge avant viendrait réduire le moyen d'agrandir en conservant un 2<sup>e</sup> étage;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est jugée mineure et ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul endroit disponible pour procéder à un agrandissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT;

D'ACCORDER la demande de DM numéro 2026-70002 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale gauche à 8 mètres de la limite de lot avant.

ADOPTÉE

2026-07-219

#### 9.2. Dépôt – Procès-verbal – CCU- séance du 30 juin 2026

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 30 juin 2026.

ADOPTÉE

### 10. HYGIÈNE DU MILIEU

### 11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 11.1. Dépôt du Rapport de gestion de juin 2026 (Service des loisirs) (REPORTÉ)

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2026-07-220

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

14 JUILLET 2026

- 12. BIBILOTÈQUE
- 13. COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
  - 13.1. Retour sur l'événement commémoratif : Les Pierres de nos Racines
  - 13.2. Retour inondations (20 juin 2026)
- 14. INFORMATIONS AUX CITOYENS
  - 14.1. Mardi s'a note (11 août 2026)
  - 14.2. Portes ouvertes de la Caserne 33 (15 août 2026)
  - 14.3. Soirée Country (28 août 2026)
  - 14.4. Actualité de la bibliothèque
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - Début de la période des questions : 19 h 37
  - Fin de la période des questions : 19 h 45
- 16. PROCHAINE RENCONTRE (18 AOÛT 2026)
- 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE
  - 17.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE

Marie-Eve Boutin, mairesse

Daniel Prince, directeur général et greffier-trésorier par intérim